

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 23 janvier à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants :

10

9

9

Présents : François GORY, Eric BERTIAUX adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absent excusé : Carlos FERREIRA

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

Objet : Restes à réaliser en 2019 à la section d'investissement : budgets communal et eau et assainissement

Monsieur le Maire indique que la clôture du budget d'investissement intervient au 31 décembre 2019 et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées mais non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à un titre, d'établir l'état des restes à réaliser sur la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020.

Au vu des exécutions et des engagements au 31 décembre 2019 sur le **budget communal** :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget communal à reporter ressort à 16 381 euros.
- Le montant des recettes d'investissement du budget communal à reporter ressort à 8 446 euros.

Au vu des exécutions et des engagements au 31 décembre 2019 sur le **budget eau et assainissement** :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget eau et assainissement à reporter ressort à 42 221 euros.
- Le montant des recettes d'investissement du budget eau et assainissement à reporter ressort à 12 607.70 euros.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les états de dépenses et de recettes restant à réaliser, tels qu'annexés à la présente délibération.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes d'investissement des budgets commune et eau et assainissement tels que présentés en annexe.
- Décide de reporter ces restes au budget primitif 2020.
- Charge le Maire et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Johan JACLARD

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le

10 MARS 2020



Certifié exécutoire par le Maire
après avoir reçu de la réception en
Sous-préfecture, le 10/03/2020
et de la publication, le 10/03/2020
Le Maire,
Pour le Maire
délégué



RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	
Opération : 00 - FINANCIÈRES					
1641-00	Emprunts en euros	59 780.00	59 778.98	0.00	
165-00	Dépôts et cautionnements reçus	380.00	380.00	0.00	
Total 00		60 160.00	60 158.98	0.00	
Opération : 102 - PETIT PATRIMOINE RURAL					
2313-102	Constructions	16 381.00	0.00	16 381.00	Vente
Total 102		16 381.00	0.00	16 381.00	
Opération : 119 - BATIMENTS COMMUNA					
2158-119	Autres installat ⁿ , matériel et	0.00	2 389.49	0.00	
2313-119	Constructions	11 000.00	8 348.26	0.00	
Total 119		11 000.00	10 737.75	0.00	
Opération : 124 - ACQUISITION MATER					
21578-124	Autre matériel et outillage de	1 004.00	1 004.24	0.00	
Total 124		1 004.00	1 004.24	0.00	
Opération : 137 - VOIRIE COMMUNALE 2015					
2313-137	Constructions	10 000.00	5 913.60	0.00	
2315-137	Installat ⁿ , matériel et outill	10 676.00	14 762.40	0.00	
Total 137		20 676.00	20 676.00	0.00	
Opération : 99999 - AMENAGEMENTS DE					
2152-99999	Installations de voirie	2 420.00	2 420.00	0.00	
Total 99999		2 420.00	2 420.00	0.00	
		111 641.00	94 996.97	16 381.00	



Johan JACLARD

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le

10 MARS 2020

RESTES A REALISER EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	
Opération : 00 - FINANCIÈRES					
024-00	Produits des cessions d'immobi	6 895.00	0.00	0.00	
10222-00	FCTVA	3 821.00	3 761.29	0.00	
10226-00	Taxe d'aménagement	2 855.00	1 927.39	0.00	
165-00	Dépôts et cautionnements reçus	750.00	750.00	0.00	
Total 00		14 321.00	6 438.68	0.00	
Opération : 102 - PETIT PATRIMOINE					
1327-102	Subv. non transf. Budget commu	5 000.00	0.00	5 000.00	com com
Total 102		5 000.00	0.00	5 000.00	
Opération : 119 - BATIMENTS COMMUNA					
1323-119	Subv. non transf. Départements	1 750.00	1 609.00	0.00	
Total 119		1 750.00	1 609.00	0.00	
Opération : 137 - VOIRIE COMMUNALE					
1321-137	Subv. non transf. Etat, établ.	2 117.00	0.00	2 117.00	
1323-137	Subv. non transf. Départements	6 720.00	6 720.00	0.00	
1341-137	D.E.T.R. non transférable	1 329.00	0.00	1 329.00	Reliquat D.E.T.R. voirie
Total 137		10 166.00	6 720.00	3 446.00	
Opération : 99913 - ENFOUISSEMENT RES					
1323-99913	Subv. non transf. Départements	3 035.00	3 059.00	0.00	
Total 99913		3 035.00	3 059.00	0.00	
Opération : 99999 - AMENAGEMENTS DE S					
1323-99999	Subv. non transf. Départements	1 650.00	1 650.00	0.00	
Total 99999		1 650.00	1 650.00	0.00	
		35 922.00	19 476.68	8 446.00	

Le Maire,



Johan JACLARD

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le

10 MARS 2020



RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	
Opération : 00 - FINANCIÈRES					
1641-00	Emprunts en euros	7 394.00	7 393.63	0.00	
Total 00		7 394.00	7 393.63	0.00	
Opération : 25 - TRAVAUX					
2158-25	Autres instal. matériel, outil <i>Travaux ordinaires</i>	33 868.00	1 200.00	10 000.00	
Total 25		33 868.00	1 200.00	10 000.00	
Opération : 30 - PROCEDURE PERIMET					
203-30	Frais d'études, recherche, dév	14 651.00	2 430.00	12 221.00	<i>Soit 292 000.00 provision en provision des recouvrements</i>
2158-30	Autres instal. matériel, outil	20 000.00	0.00	20 000.00	
Total 30		34 651.00	2 430.00	32 221.00	
		75 913.00	11 023.63	42 221.00	



Johan JACLARD

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le

10 MARS 2020

RESTES A REALISER EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	
Opération : 00 - FINANCIÈRES					
10222-00	FCTVA	3 660.00	3 660.14	0.00	
Total 00		3 660.00	3 660.14	0.00	
Opération : 25 - TRAVAUX					
131-25	Subvention d'équipement	9 608.00	9 372.39	0.00	
Total 25		9 608.00	9 372.39	0.00	
Opération : 30 - PROCEDURE PERIMETRES PRO					
131-30	Subvention d'équipement	14 409.00	1 801.30	12 607.70	CD 63 x AELB
Total 30		14 409.00	1 801.30	12 607.70	
		27 677.00	14 833.83	12 607.70	



Le Maire,
Johan JACLARD

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le

10 MARS 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 23 janvier à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

10

Présents :

9

Votants :

9

Présents : François GORY, Eric BERTIAUX adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absent excusé : Carlos FERREIRA

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

Objet : Acquisition de racleurs pour l'étrave communale

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de changer les racleurs de l'étrave communale en raison de leur état d'usure. Un devis a été demandé à l'entreprise ARVEL où a été acquise l'étrave. Le montant s'élève à 1 318,80 euros HT soit 1 582,56 euros TTC. Il précise que le Département ne subventionne pas ce type d'équipement.

Monsieur le Maire, vu la nécessité de ce nouvel équipement, demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce devis.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de nouveaux racleurs pour l'étrave communale pour un montant de 1318.80 € HT soit 1582.56 € TTC auprès de la société ARVEL.
- Dit que, vu le faible enneigement de l'hiver en cours, l'achat sera programmé avant la saison hivernale 2019/2020.
- Dit que des crédits seront inscrits en investissement au budget primitif communal 2020.
- Charge le Maire des démarches administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 10/03/2020
et de la publication, le 10/03/2020

Le Maire,

Le Maire,



Johan JACLARD



Johan JACLARD

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
10 MARS 2020



Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE

10 MARS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 23 janvier à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants :

10

9

9

Reçu à la Sous-Préfecture

le 10 MARS 2020

Présents : François GORY, Eric BERTIAUX adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absent excusé : Carlos FERREIRA

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

Objet : Extension du réseau d'eau à Courbanges

Monsieur le Maire indique qu'un certificat d'urbanisme opérationnel a été accordé à la SCI ELSARO à Courbanges pour un projet de construction de trois hébergements de tourisme sur la parcelle cadastrée ZI n° 19.

Monsieur le Maire indique que la parcelle est déjà desservie en eau par un branchement située de l'autre côté de la route départementale. Il pense qu'il est nécessaire de se poser la question sur l'opportunité d'étendre le réseau pour permettre un approvisionnement en eau adapté à la demande et dans l'éventualité de nouvelles demandes de certificats d'urbanisme dans ce secteur.

La SEMERAP proposait une extension par le chemin sous la parcelle jusqu'au terrain ZI n° 90. Cette solution est coûteuse. Monsieur le Maire a demandé à la SEMERAP de chiffrer la traversée de route et l'amenée de la conduite jusqu'à l'entrée du chemin communal pour permettre d'éventuels futurs demandes de branchement, la SCI ELSARO devra financer la partie allant du réseau public jusqu'au lieu d'implantation des hébergements de tourisme. Le montant du devis pour l'extension du réseau de Courbanges s'élève à 4 712.21 € HT soit 5654.66 € TTC. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces travaux.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve ces travaux d'extension du réseau d'eau à Courbanges dans le cadre du projet de la SCI ELSARO et dans l'éventualité de futures demandes de certificats d'urbanisme.
- Approuve le devis de la SEMERAP pour un montant de 4712.21 euros HT soit 5654.66 euros TTC et charge la SEMERAP de la réalisation de ces travaux.
- Dit que des crédits sont disponibles en investissement sur le programme travaux du budget eau et assainissement dans le cadre des restes à réaliser,
- Charge le Maire des démarches administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 10.03.2020
et de la publication, le 10.03.2020



Johan JACLARD



Le Maire,

Johan JACLARD

Reçu à la Sous-Préfecture
le 10 MARS 2020

10 MARS 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 23 janvier à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Présents : François GORY, Eric BERTIAUX adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absent excusé : Carlos FERREIRA

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

Objet : Approbation des statuts du syndicat mixte ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC). Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joints en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 19/02/2020
et de la publication, le 19/02/2020
Le Maire.



Pour le Maire, l'adjoint délégué,

Eric BERTIAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 23 janvier à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Présents : François GORY, Eric BERTIAUX adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absent excusé : Carlos FERREIRA

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

19 FEV. 2020

Objet : Indemnités allouées au comptable public

Monsieur Le Maire souhaite évoquer les problèmes rencontrés à l'heure actuelle avec la Trésorerie de Besse. Un nouveau comptable, Monsieur Christophe SIBERCHICOT, est arrivé en juillet 2019 ainsi qu'un nouvel agent. Comme son prédécesseur, Monsieur SIBERCHICOT a été souvent absent en raison de temps de formation, bien légitime, sur le poste. Cependant, malgré la complétude des effectifs de l'agence de Besse, les demandes d'informations ne sont pas toujours suivies de réponses en raison du manque d'expérience, les bordereaux de mandats et de titres ne sont pas pris en charge dans les délais prescrits, des recettes ont été mal imputées et manquent toujours au budget de la commune, des décisions modificatives n'ont pas été intégrées entraînant à tort le non versement des indemnités aux élus deux mois de suite. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Monsieur Christophe SIBERCHICOT pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De ne pas attribuer l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour l'année 2019 à Monsieur Christophe SIBERCHICOT pour les raisons invoquées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 19/02/20
et de la publication, le... 19/02/20
Le Maire:



Pour le Maire, l'adjoint délégué,

Eric BERTIAUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 23 janvier à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

10

Présents :

9

Votants :

9

Présents : François GORY, Eric BERTIAUX adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absent excusé : Carlos FERREIRA

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

Objet : Concert dans le cadre du festival SANCY SNOW JAZZ – Edition 2020

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée pour l'édition Sancy Snow Jazz 2020. Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose de participer à ce festival, sachant que le prix du concert est le même soit 1000 euros auquel s'ajoute la prise en charge des frais de repas des musiciens. Monsieur le Maire précise qu'en 2019, le coût du concert a été pris en charge dans le cadre d'un reliquat de subvention animation de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de participer à l'édition 2020 de Sancy Snow Jazz dans les mêmes conditions financières que les années précédentes.
- Décide que l'entrée sera gratuite.
- autorise le Club des Bruyères à organiser pour son propre compte une vente de boissons et pâtisseries pendant le concert.
- Indique que des crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 24.01.2020
et de la publication, le 24.01.2020
Le Maire.



Pour le Maire, l'adjoint délégué,

Eric BERTIAUX

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

